UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Le Conseil des Ministres



NOMENCLATURE BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - <u>UEMOA</u> -

Les opérations du budget des collectivités territoriales des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine se présentent suivant les classifications économique et fonctionnelle définies en annexe à la présente.

Les classifications ainsi définies constituent un cadre de référence obligatoire. Elles obéissent aux dispositions de la Directive portant Régime Financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA. Toutefois, les Etats membres peuvent adopter des classifications additionnelles pour répondre à des préoccupations spécifiques.

I - PRESENTATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE

I.1 - Classification économique du budget des collectivités territoriales

Les recettes et les dépenses en nature du budget des collectivités territoriales sont codifiées sur deux niveaux à savoir le chapitre et l'article conformément à la nomenclature budgétaire :

- le chapitre est identifié par les deux premiers caractères du code de la classification des recettes et des dépenses. Il est codifié sur deux (2) caractères;
- l'article est une subdivision du chapitre. Il est identifié par les trois premiers caractères du code de la classification des recettes et des dépenses. Il est codifié sur trois (3) caractères.

La classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable des collectivités territoriales.

Les Etats membres peuvent, lorsque les spécificités nationales l'exigent, créer des paragraphes ou sous paragraphes à l'intérieur des articles définis par la présente Directive.

I.2 - Classification par fonction du budget des collectivités territoriales

La classification fonctionnelle permet une répartition par secteur d'activité et par grande masse, des dépenses prévues au budget par nature. Elle a pour objet de classer les dépenses budgétaires des collectivités territoriales selon les objectifs socio-économiques assignés à chaque service conformément à la nomenclature budgétaire.

Les dépenses budgétaires des collectivités territoriales sont regroupées en neuf (09) fonctions ou divisions :

- services généraux des administrations publiques territoriales ;
- ordre et sécurité publics ;
- affaires économiques ;
- protection de l'environnement ;
- logement, aménagement et services collectifs ;
- santé;
- loisirs, culture et culte ;

- enseignement;
- protection sociale.

La codification fonctionnelle s'articule autour des notions de division de groupes et de classes dont l'ensemble est codifié à trois niveaux sur cinq (5) caractères :

- premier niveau : la division. Elle est identifiée par deux (2) caractères ;
- deuxième niveau : le groupe. Il est identifié par un (1) caractère ;
- troisième niveau : la classe. Elle est identifiée par deux (2) caractères.

Les Etats membres peuvent, lorsque les spécificités nationales l'exigent, créer des classes et des sous classes des groupes définis par la présente.

Le groupe et les classes donnent le détail des moyens par lesquels les objectifs généraux sont atteints.

La codification fonctionnelle des dépenses, tout en prenant en compte les domaines de compétence des collectivités territoriales, est en conformité avec l'architecture de la nomenclature fonctionnelle telle que prévue par la directive N°08/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA.

Les collectivités territoriales sont tenues de faire apparaître les crédits ouverts au budget sous forme d'une présentation croisée "nature-fonction".

Le vote du conseil de collectivité territoriale porte obligatoirement sur la classification par nature et facultativement sur la classification par fonction du budget.

Dans le cadre d'une optimisation dans l'atteinte des résultats escomptés, les collectivités territoriales peuvent adopter la décomposition de leurs crédits budgétaires en programmes. Le programme peut regrouper, tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services de la collectivité.

La codification des programmes peut être enrichie par les éléments issus notamment du premier niveau de la classification fonctionnelle ci-dessus définie.

1.3 - Classifications additionnelles des budgets des collectivités territoriales

Les Etats membres peuvent adopter des classifications additionnelles pour répondre à des préoccupations spécifiques. Les classifications additionnelles peuvent comprendre notamment :

- la classification par sources de financement qui permet d'identifier et de suivre les moyens de financement des dépenses budgétaires (fonds propres, dons et prêts intérieurs ou extérieurs);
- la classification par bénéficiaire qui établit un lien entre la dépense budgétaire et le bénéficiaire final.

II - CONTENU DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE

II.1 - CLASSIFICATION PAR NATURE

II.1.1 - CLASSIFICATION DES RECETTES

CHAP	ART	LIBELLES
70		VENTES DE PRODUITS ET DE SERVICES
	701	Ventes de produits
	702	Recettes de prestations de services
	709	Autres ventes de produits et services
71		RECETTES FISCALES
	711	Impôts directs locaux
		Impôts indirects locaux
	713	Taxes locales et assimilées
	714	Fiscalité partagée
		Ristournes, restitutions sur les impôts et taxes d'Etat
		Centimes additionnels et impôts synthétiques
	719	Autres recettes fiscales
72		RECETTES NON FISCALES
	721	Revenus du domaine
	722	Droits et frais administratifs
	723	Droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants
	724	Produits du sol et du sous-sol
	725	Droits de mutations de biens
	726	Droits de stationnement et d'occupation du domaine public
	727	Amendes forfaitaires de police
	728	Produits des quêtes et contributions volontaires
	729	Autres recettes non fiscales
73		DOTATIONS, TRANSFERTS ET SUBVENTIONS
	731	Dotations reçues de l'Etat
	732	Transferts reçus d'autres collectivités territoriales
	733	Transferts reçus des budgets annexes
	734	Transferts reçus des établissements publics locaux ou nationaux
	735	Subvention de l'Etat
	739	Autres dotations, transferts et subventions
74		DONS PROGRAMMES, LEGS ET FONDS DE CONCOURS
	741	Dons programmes et legs intérieurs
	742	Dons programmes et legs extérieurs
	743	Fonds de concours
	749	Autres dons programmes, legs et fonds de concours

CHAP	ART	LIBELLES	
75		RECETTES EXCEPTIONNELLES	
	751	Remises, annulations, réduction de mandats ou mandats atteints de déchéances	
	752	Ventes aux enchères publiques des éléments du patrimoine de la collectivité locale	
	753	Restitutions à la Collectivité territoriale de sommes indûment payées	
	754	Produits des cessions d'immobilisations	
	755	Redevances des services concédés ou affermés	
	756	Excédents des services à comptabilité distincte revenant au budget principal	
	757	Subventions exceptionnelles	
	758	758 Rectification sur exercice clos	
	759	Autres recettes exceptionnelles	
77		PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS ASSIMILES	
	771	Intérêts sur dépôt à terme	
	772	Revenus des titres de placement	
	773	Intérêts de prêts et créances	
	774 Revenus des autres immobilisations financières		
	776	Gains de change	
	777	Gains sur cession de titre de placement	
	779	Autres produits financiers	
78		TRANSFERTS DE CHARGES	
	781	Transfert de charges courantes	
	782	Transfert de charges financières	
	789	Autres transferts de charges	
79		REPRISES SUR PROVISIONS	
	791	Reprise sur provisions à caractère financier	
	792	Reprise sur provisions pour dépréciation	

CHAP	ART	LIBELLES			
10		DOTATIONS-SUBVENTIONS-DONS ET LEGS EN CAPITAL			
	101	Dotations reçues de l'Etat			
	102	onds de concours			
	103	otation complémentaire			
	104	Dons et legs en capital			
	105	Subvention de l'Etat			
	109	Autres dotations, subventions, dons et legs en capital			
11		RESERVES			
	111	Excédent de fonctionnement capitalisé			
	112	Différences sur réalisation de biens meubles et immeubles			
13		RESULTAT DE L'EXERCICE			
	131	Résultat excédentaire			
	132	Résultat déficitaire			
14		DONS PROJETS ET LEGS			
	141	Dons projets et legs intérieurs			
	142	Dons projets et legs extérieurs			
	149	Autres dons projets et legs			
19		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	191	Provisions pour risques			
	192	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			
	199	Autres provisions pour risques et charges			

II.1.2 - CLASSIFICATION DES DEPENSES

CHAP	ART	LIBELLES				
60		ACHAT DE BIENS				
	601	Matières, matériel et fournitures				
	603	Variation des stocks de biens achetés				
	605	Eau, électricité, gaz et autres sources d'énergie				
	606	Matériel et fournitures spécifiques				
	609	Autres achats de biens				
61		ACQUISITIONS DE SERVICES				
	611	Frais de transport et de mission				
	612	Loyers, charges locatives et de copropriété				
	613	Frais de télécommunications				
	614	Entretien, réparation et maintenance				
	615	Assurances				
		Frais de relations publiques				
62	618	Dépenses de communication				
02	621	AUTRES SERVICES Frais bancaires				
	622	Prestation de services				
	623	Frais de formation du personnel				
	624					
	625	edevances pour brevets, licences et logiciels ravaux d'exploitation à l'entreprise				
	626	tudes, recherches et documentation				
	629	Autres acquisitions de services				
63	023	SUBVENTIONS				
	631	Subventions aux associations de la société civile				
	632	Subventions aux entreprises publiques				
	633	Subventions aux organisations Socio - professionnelles				
	639	Autres subventions				
64		TRANSFERTS				
	641	Transferts aux établissements publics locaux ou nationaux				
	642	ransferts à d'autres collectivités territoriales				
	643	Fransferts aux administrations publiques				
	645	Prélèvement sur les recettes de fonctionnement				
	646	Transferts aux organisations nationales et internationales				
	647	Transferts à d'autres budgets				
	648	Pensions de retraites du personnel de la collectivité territoriale				
	649	Autres transferts				
65		CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	651	Annulation ou réduction de titres de recettes sur exercices précédent et antérieurs				
	652	Condamnations et transactions				
	653	Restitutions au tiers de trop perçu et dégrèvement				
	654	Valeurs comptables des immobilisations cédées et mises au rebut				
	655	Charges des services concédés ou affermés				
	656	Déficit des services à comptabilité distincte revenant au budget général				
	657	Indemnités, frais de mission et de formation dus aux élus locaux				
	658	Rectification sur exercices clos				

	659	Autres charges exceptionnelles						
CHAP	ART	LIBELLES						
66		CHARGES DE PERSONNEL						
	661	raitements et salaires en espèces						
	663	Primes et indemnités						
	664	Cotisations sociales						
	665	avantages en nature au personnel						
	666	Prestations sociales						
	669	Autres dépenses de personnel						
67		FRAIS FINANCIERS						
	671	Intérêts et frais financiers sur la dette						
	672	Pertes sur cessions de titres de placement						
	673	Fransfert de produits						
	674	Pertes sur autres immobilisations financières						
	676	Pertes de change						
	679	Autres intérêts et frais financiers						
68		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						
	681	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles						
	682	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles						
69		DOTATIONS AUX PROVISIONS						
	691	Dotations aux provisions pour dépréciation						
	692	Dotations aux provisions à caractère financier						
	693	Provisions pour grosses réparations						
	699	Autres dotations aux provisions						

CHAP	ART	LIBELLES				
18		DETTES LIEES AUX COMPTES RATTACHES				
	181	Dettes liées à des participations				
	182	Dettes liées aux comptes de liaison				
	189	Autres dettes				
20		CHARGES IMMOBILISEES				
	201	ais d'établissement				
	202	Primes de remboursement des obligations				
21		MMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	211	Frais de recherches et de développement				
	212	Brevets, licences, concessions et droits				
	213	Logiciels				
	214	Marques				
	215	Droit au bail				
	216	utres droits et valeurs incorporelles				
	218	nmobilisations incorporelles en cours				
	219	Autres immobilisations incorporelles				
22		ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS DES SOLS ET SOUS-SOLS				
	221	Terrains				
	222	ous-sols, gisements et carrières				
	223	lantations et forêts				
	224	Plans d'eau				
	225	ménagements des terrains en cours				
	226	ménagements des sous-sols en cours				
	227	Terrains mis en concession				
	229	Autres acquisitions et aménagements des sols et sous-sols				
23		ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS DES IMMEUBLES				
	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau				
	232	Bâtiments administratifs à usage de logement				
	233	Bâtiments administratifs à usage technique				
	234	Ouvrages				
	235	Infrastructures				
	236	Réseaux informatiques				
	239	Autres acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				

CHAP	ART	LIBELLES
24		ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATERIEL ET MOBILIER
	241	Mobilier et matériel de bureau et de logement
	242	Matériel informatique de bureau
	243	Matériel de transport de service et de fonction
	244	Matériel et outillages techniques
	245	Matériel de transport en commun et de marchandises
	246	Collections – œuvres d'art
	248	Cheptel
	249	Autres acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier
26		PRISES DE PARTICIPATION, DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS
	261	Prises de participations à l'intérieur
	262	Prises de participations à l'extérieur
	263	Part dans les associations, syndicats et organismes publics
	264	Dépôts et cautionnements
	266	Titres déposés en nantissement
	269	Autres prises de participations et cautionnements
27		PRETS, CREANCES, AVANCES ET ACOMPTES
	271	Prêts, créances et avances
	272	Avances et acomptes versés sur immobilisation incorporelles
	273	Avances et acomptes versés sur immobilisation corporelles
28		AMORTISSEMENTS
	281	Amortissements des immobilisations incorporelles
	282	Amortissements des immobilisations corporelles
29		PROVISIONS POUR DEPRECIATION
	291	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles
	292	Provisions pour dépréciation des terrains
	293	Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières

II.2 - CLASSIFICATION PAR FONCTION

Division s	Groupes	Classes	Libellé
01			SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES TERRITORIALES
	011		Opérations non ventilables
	012		Administration générale
	013		Assemblée locale
	014		Cimetières et pompes funèbres
	015		Relations internationales
	019		Services généraux des administrations publiques locales, n.c.a
03			ORDRE ET SECURITE PUBLICS
	031		Services de police
	032		Service de protection civile
	033		Pompiers, incendie et secours
	034		Hygiène et salubrité publique
	039		Ordre et service publics, n.c.a
04			ACTIONS ECONOMIQUES
	041		Interventions économiques
	042		Foires, marchés et expositions
	043		Aides à l'agriculture et aux industries agroalimentaires
	044		Aides à l'énergie, aux industries manufacturières
	045		Aides au tourisme
	046		Abattoirs
	047		Actions en faveur des secteurs de l'économie locale
	049		Affaires économiques, n.c.a
05			PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
	051		Gestion des eaux usées
	052		Gestion des déchets
	053		Lutte contre la pollution
	054		Préservation de la biodiversité et protection de la nature
	059		Protection de l'environnement, n.c.a
06			LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS
	061		Logement
	062		Aménagement urbain
	063		Aménagement en eau
	064		Éclairage public
	065		Transport inter urbain

069		Logement et équipements collectifs, n.c.a	
-----	--	---	--

Divisions	Groupes	Classes	Libellé
07			SANTE
	071		Formations sanitaires de base
	072		Services de santé publique
	073		Services ambulatoires
	074		Services hospitaliers
	075		Produits, appareils et matériels médicaux
	079		Santé n.c.a
80			LOISIRS ET CULTURE
	081		Services récréatifs et sportifs
	082		Services culturels
	083		Service de radiodiffusion, de télévision et d'édition
	084		Cultes et autres services communautaires
	089		Loisirs et culture n.c.a
00			
09	004		ENSEIGNEMENT
	091		Enseignement préélémentaire et primaire
	092		Enseignement secondaire
	093		Formation continue
	094		Sport scolaire
	095		Médecine scolaire
	096		Services annexes de l'enseignement
	097		Alphabétisation
	099		Enseignement, n.c.a
010			PROTECTION SOCIALE
010	0101		Maladie et invalidité
	0101		Vieillesse
	0102		Famille et enfants
	0103		Indigents et sinistrés
	0104		Protection sociale, n.c.a
	0109		i iolection sociale, n.c.a